

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
COMMUNE LE BROC

Limite communale d'Issoire

Servitude d'utilité publique

A2 - Canalisations souterraines d'irrigation

AC1 - Protection des monuments historiques

AC4 - Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

AS1 - Périmètres de protection des eaux potables et minérales

EL03 - Halage et de marche pied

EL11 - Interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération

INT1 - Voisinage des cimetières

I4 - Lignes de transport électrique moyenne et haute tension

PM1 - Plans d'exposition aux risques naturels prévisibles

PM2 - Installations classées implantées dans un site nouveau

PT1 - Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électro-magnétiques

PT2 - Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique

T1 - Servitude de visibilité sur les voies ferrées

Echelle : 1/ 7250 ème

0

200

400

Mètres

N

AGGLO
PAYS
D'ISSOIRE

LE BROC

Petites Cités de Caractères